



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2024

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 8

Pouvoirs : 4

Absents excusés : 4

Absents : 3

Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE VINGT-QUATRE OCTOBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 17 OCTOBRE 2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Marielle MERMOUD, M. Florian GIBIER.

ABSENTS EXCUSES : M. Bertrand DOLIGEZ, (donne pouvoir à François BARBIER), M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Peggy LE BRUCHEC (donne pouvoir à Michel BELIN), Mme Noëlle GRAVAUD (donne pouvoir à Marielle MERMOUD).

ABSENTS : Mme Marie-Noëlle LAVERTON, M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

**OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION CURLING CLUB
DEL2024-99**

Rapporteur : François BARBIER

Suite aux travaux d'aménagement de l'Espace Loisirs des Loyers, l'association Curling Club des Contamines-Montjoie n'a pas pu effectuer ses animations « pétanque » durant la saison d'été 2024.

Cela a entraîné une perte de recettes, qui ne permet pas à l'association de financer les droits de glace pour les tournois de la saison d'hiver 2024/2025.

L'association Curling Club des Contamines-Montjoie a donc sollicité la commune pour l'aider à financer les droits de glace.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'association Curling Club des Contamines-Montjoie.

| ASSOCIATIONS | Proposition 2024 |
|--|---------------------|
| SPORTS - BIEN ÊTRE | |
| SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CURLING CLUB | 5 000,00 € |
| TOTAL | 5 000,00 € |

Il est rappelé que les élus membres de l'exécutif des associations ne peuvent pas prendre part au vote de la délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

| | | |
|------------------|-----------------|---------------------|
| Pour : 12 | Contre : | Abstention : |
|------------------|-----------------|---------------------|

- **D'ADOPTER** une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'association Curling Club des Contamines-Montjoie.

Envoyé en préfecture le 28/10/2024

Reçu en préfecture le 28/10/2024

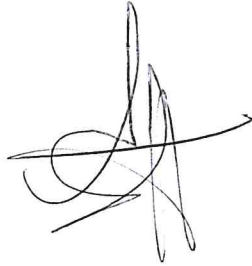
Publié le

ID : 074-217400852-20241024-DEL2024099-DE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document concernant l'attribution de cette subvention exceptionnelle.

- **DE PRECISER** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024.

En Mairie, le 24 octobre 2024
Le secrétaire de séance,



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

En Mairie, le 24 octobre 2024
Le Maire,
François BARBIER

